

Rencontres nationales de la communication interne

PROTOCOLE SANITAIRE

23 et 24 juin 2021 • Maison des Associations de Solidarité

10 rue des terres au curé • 75013 Paris

Établies sur la base des dernières recommandations des autorités de santé et du référentiel sanitaire de la filière événementielle, les mesures suivantes sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité sanitaire des publics et personnels. Elles s'adressent à toutes personnes concernées par l'événement : participants, intervenants, organisateurs et prestataires.

Pour le bien de tous, le respect des mesures indiquées dans ce protocole est obligatoire.

I. ACCUEIL DES PERSONNES

Les Rencontres nationales de la communication interne sont un événement professionnel rassemblant moins de 1000 personnes. Par conséquent, le pass sanitaire (présentation obligatoire d'un test covid négatif ou bien d'un certificat de vaccination) ne sera pas demandé pour accéder à la manifestation. Toutefois, **Cap'Com recommande d'effectuer un test 72 heures avant de participer à l'événement**. Par ailleurs, il est demandé à toute personne présentant des symptômes évocateurs de covid-19 de ne pas participer à l'évènement sans avoir fait un test au préalable. **Il est de la responsabilité de chacun de rester vigilant pour le bien-être et la santé de tous.**

I.1 Mesures sanitaires générales

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte de l'établissement et pour toute la durée de l'événement
- Limiter le temps du port du masque à 4 heures, dans la mesure du possible. Ne pas dépasser une limite maximale de 8h. Les masques doivent être changés dès lors qu'ils deviennent humides. Chaque personne doit être dotée au préalable d'une quantité suffisante de masque afin d'assurer son renouvellement. En cas de nécessité, des masques seront mis à disposition à l'accueil
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'ensemble des espaces et à proximité immédiate des points de contacts
- Le contrôle systématique de la température à l'entrée de l'établissement est exclu, mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température, en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19
- Désignation de deux référents covid : l'un propre au site et l'autre propre à l'organisateur
- Diffusion de messages sonores, visuels et adaptation de la signalétique
- Ascenseur réservé aux personnes à mobilité réduites
- Aération continue des espaces
- La climatisation ne sera mise en route qu'en cas de fortes chaleurs et conformément aux recommandations du Ministère du travail en matière d'aération et de climatisation dans le cadre du Covid-19 : entretien récent du système de climatisation, réglage du débit, changement des filtres, étanchéité et vérification de l'absence d'échanges thermiques.

I.2 Mesures relatives à la distanciation physiques

- Les capacités d'accueil sont adaptées et réduites selon les recommandations en vigueur
- Usage d'un siège sur deux dans l'ensemble des salles
- Mise en place d'un sens de circulation pour garantir la séparation des flux entrants et sortants indiqué par un marquage au sol
- Affichage des consignes et gestes barrières dans l'ensemble des espaces
- Suppression du passage de micro au sein du public et désignation d'un référent

I.3 Désinfection des salles de formation, des espaces communs et des équipements

- Salles de formation : désinfection de la salle et du matériel technique après chaque utilisation et mise en quarantaine des déchets placés dans une poubelle dédiée
- Espaces communs : renforcement de la fréquence de nettoyage avec désinfection des points de contacts (sanitaires, interrupteurs, chaises, etc.)
- Usage de produits désinfectants virucides conformes à la norme EN 14476
- Approvisionnement régulier des savons, solutions hydroalcooliques et produits désinfectants pour une mise à disposition en quantité suffisante à l'attention des publics, personnels, prestataires et organisateurs
- Installation de poubelles différenciées (rouges) et clairement identifiées pour les déchets potentiellement contaminants (masques, mouchoirs, etc.) dans l'ensemble des espaces avec un traitement régulier pour mise en quarantaine dans un local dédié
- Ouverture permanente des portes d'accès dans le respect des protocoles de sécurité incendie
- Mise en place d'une pièce dédiée en cas de suspicion de cas de covid
- Dématérialisation de l'émargement, des badges et des supports de communication pour éviter toute contamination

I.4 Adaptation du dispositif d'accueil

- Les banques d'accueil sont équipées d'un système de protection en plexiglas.
- Marquage au sol pour garantir la distance d'1 mètre entre chaque personne
- Les participants sont invités à imprimer leur badge, le programme de la journée ainsi que la liste des participants, éléments qui leur seront communiqués en amont de la manifestation
- L'émargement est totalement dématérialisé avec à l'entrée le scan du badge individuel préalablement imprimé par le participant.
- Mise à disposition de masques, gants, gels hydroalcooliques et thermomètre frontal à l'accueil en cas de besoin

I.5 Adaptation des prestations de restauration

- Marquage au sol pour garantir la distance d'1 mètre entre chaque personne
- Accueil café : le café/thé sera servi en amont dans des tasses individuelles mises à disposition de chacun, accompagné de viennoiseries en sachet individuel. Pour éviter toute contamination, chacun devra se servir.
- Déjeuner : suppression du buffet et mise à disposition de plateaux repas individuels qui contiennent également les couverts. Chaque participant est invité à récupérer son plateau repas sur un rayonnage individuel.
- Si le temps le permet, possibilité de consommer les plateaux repas en extérieur ou sinon dans la salle repas qui sera aménagée afin de respecter les mesures de distanciation sociale et les règles de circulation
- Mise en place d'une prestation ménage pendant les pauses café et déjeuner pour la désinfection des surfaces de contact et la récupération des déchets
- Le personnel est formé aux règles d'hygiène et gestes barrières, il est équipé de protections adéquates

I.5 Adaptation des prestations techniques

- Désinfection régulière avec un produit virucide conforme à la norme EN 14476 des micros, ordinateurs, régies et de l'ensemble des matériels techniques utilisés
- Mise à disposition d'un micro individuel par intervenant désinfecté avant et après chaque utilisation
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14476 dans la régie et sur chaque plateau technique
- Un référent technique est désigné

I.6 Adaptation du cahier des charges et des contrats de prestations

- Les personnels attestent de leur bonne santé / ne pas avoir de fièvre avant chaque prise de poste
- Les prestataires s'engagent par convention au respect des consignes sanitaires

II. RAPPEL DES RÈGLES GÉNÉRALES À RESPECTER POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Le virus se transmet principalement par projection de gouttelettes, sécrétions invisibles projetées sur le visage lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux lors d'un contact étroit avec une personne malade (à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes). Il se transmet également par contact direct physique (poignée de main, accolade, bise..) entre une personne porteuse et une personne saine, ou par contact indirect via des surfaces contaminées manipulées par une personne saine qui porterait ensuite ses mains au visage. Enfin, il se transmet par l'air essentiellement dans un espace confiné et mal ventilé.

Les gestes barrière sont de vigueur. Ils ne doivent en aucun cas être relâchés durant l'événement :

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte de la Maison des Associations de Solidarité. Chacun doit être doté d'un stock suffisant de masques pour la durée de l'événement
- Se laver très régulièrement les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade, distance physique d'au moins 1 mètre lors d'une discussion ou dans les files d'attente
- Respecter les marquages au sol ainsi que le sens de circulation
- Éviter au maximum les surfaces de contact : barres, poignées, tables, stylos, etc.
- Les déchets contaminés doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet (se référer à la signalétique) et en aucun cas rester sur des surfaces contacts ou être mis dans les poubelles de recyclage
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant.

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, arrêter
les embrassades

III. CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION

III.1 Avant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes 48h avant l'événement ne pourra pas participer à la manifestation. Dans ce cas, elle est invitée à se faire remplacer par un autre agent de la collectivité ou de l'organisme, ou bien à annuler sa participation.

III.2 Pendant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes pendant l'événement est tenue d'en informer les organisateurs.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- L'isolement
 - Isolement de la personne symptomatique dans une pièce dédiée avec application renforcée des gestes barrières
- La protection
 - Mobilisation du référent covid de l'événement
 - Port d'un masque chirurgical ou FFP2 si disponible pour l'ensemble des personnes présentes
- La recherche de signes de gravité

En l'absence de signe de gravité, la personne concernée sera invitée à contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire), le SAMU sera immédiatement contacté. Si la personne est prise en charge par le SAMU :

- > la collectivité concernée et le service de santé au travail seront contactés
- > l'ensemble des surfaces de contacts seront désinfectés

Si le cas COVID est confirmé, la personne concernée ou sa collectivité devra immédiatement en informer la direction de Cap'Com.